

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024/36

Nombre de Membres : L'An deux mille vingt quatre,
En exercice : 15 le lundi 05 août à 19 H 00
Présents : 8 Le Conseil Municipal de la Commune de BRUGHEAS,
Absents : 7 dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,
Votants : 9 sous la présidence de Monsieur Guy SOALHAT, Maire

Date de convocation du Conseil : 26 juillet 2024

PRESENTS : Guy SOALHAT, Pascal BONVIN, Olivier ROYER, Daniel BONO, Michel MATHIEU, Patricia ROZZIO, Annick ROY, Martine BIGEARD

ABSENTS EXCUSES : Karine LAMBERT, Véronique PECH-BAYON, Adeline ZAWADZKI, Didier JUILLARD, Angélique MÉCHIN, Charles-Philippe MAHR

POUVOIR : Angélique MECHIN à Patricia ROZZIO

ABSENT : Nicolas PERRET

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine BIGEARD

Objet : MODIFICATION DES TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE ET MERCREDIS

Monsieur le Maire énonce qu'il convient de procéder à la modification des tarifs de la garderie périscolaire et des mercredis. En effet, la structure étant reconnue par la CAF de l'Allier, il est nécessaire d'actualiser la méthode de calcul pour la facturation. Ainsi, les tarifs sont établis comme suit : Le taux d'effort appliqué pour la garderie sera 0.008 % pour les mercredis sera 0.025 %

I – TAUX APPLIQUE POUR LES TARIFS GARDERIE

En fonction des revenus brut (avant abattements) de la famille par le biais du numéro d'allocataire. Ils sont encadrés par un plafond (50 000 €) et un plancher (9 189 €) fixé par la CAF. En cas d'absence de numéro d'allocataire, le tarif plafond sera appliqué.

Le taux d'effort appliqué sera 0.008 % des revenus bruts pour une présence (journée) soit montant minimum : 0.735 € et montant maximum 4.00 €

Le goûter sera facturé 0.50 € pour tous.

II – TAUX APPLIQUE POUR LES TARIFS DU MERCREDI

En fonction des revenus brut (avant abattements) de la famille par le biais du numéro d'allocataire. Ils sont encadrés par un plafond (50 000 €) et un plancher (9 189 €) fixé par la CAF. En cas d'absence de numéro d'allocataire, le tarif plafond sera appliqué.

Le taux d'effort appliqué sera 0.025 % des revenus bruts pour une présence (journée) soit montant minimum : 2.297 € et montant maximum 12.50 €

Le goûter sera facturé 0.50 € pour tous.

Envoyé en préfecture le 08/08/2024

Reçu en préfecture le 08/08/2024

Publié le *voir délibéré*

S²LO

ID : 003-210300448-20240805-202436-DE

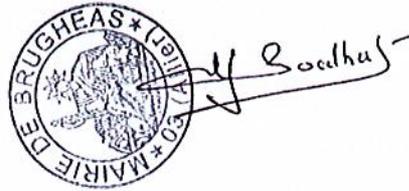
Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes les explications et après avoir délibéré, **ACCEPTÉ, à l'UNANIMITÉ**

Ces modifications de tarifs s'y apportant.

AUTORISE, Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches afférentes à ces changements et d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de la CAF de l'Allier.

Fait et délibéré à Brugheas, le 05 août 2024

Le Maire,
Guy SOALHAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024/37

Nombre de Membres : L'An deux mille vingt quatre,
En exercice : 15 le lundi 05 août à 19 H 00
Présents : 8 Le Conseil Municipal de la Commune de BRUGHEAS,
Absents : 7 dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,
Votants : 9 sous la présidence de Monsieur Guy SOALHAT, Maire

Date de convocation du Conseil : 26 juillet 2024

PRESENTS : Guy SOALHAT, Pascal BONVIN, Olivier ROYER, Daniel BONO, Michel MATHIEU, Patricia ROZZIO, Annick ROY, Martine BIGEARD

ABSENTS EXCUSES : Karine LAMBERT, Véronique PECH-BAYON, Adeline ZAWADZKI, Didier JUILLARD, Angélique MÉCHIN, Charles-Philippe MAHR

POUVOIR : Angélique MECHIN à Patricia ROZZIO

ABSENT : Nicolas PERRET

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine BIGEARD

Objet : REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE DES MAUSSANGS – MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 15 avril 2024, il avait été convenu de mettre en place la réhabilitation de l'ancienne école des Maussangs en maison des associations. Pour ce faire, Monsieur le Maire présente les plans tels qu'arrêtés par l'architecte afin que chacun puisse donner son avis sur le projet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes les explications et après en avoir délibéré,

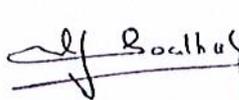
ACCEPTE, à l'UNANIMITE

Le projet tel que présenté

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches afférentes à ce dossier (autorisation d'urbanisme...) et à instruire les dossiers de demande de subventions (DETR, Union Européenne et le Département de l'Allier)

Fait et délibéré à Brugheas, le 05 août 2024

Le Maire,
Guy SOALHAT




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024/38

Nombre de Membres : L'An deux mille vingt quatre,
En exercice : 15 le lundi 05 août à 19 H 00
Présents : 8 Le Conseil Municipal de la Commune de BRUGHEAS,
Absents : 7 dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,
Votants : 9 sous la présidence de Monsieur Guy SOALHAT, Maire

Date de convocation du Conseil : 26 juillet 2024

PRESENTS : Guy SOALHAT, Pascal BONVIN, Olivier ROYER, Daniel BONO, Michel MATHIEU, Patricia ROZZIO, Annick ROY, Martine BIGEARD

ABSENTS EXCUSES : Karine LAMBERT, Véronique PECH-BAYON, Adeline ZAWADZKI, Didier JUILLARD, Angélique MÉCHIN, Charles-Philippe MAHR

POUVOIR : Angélique MECHIN à Patricia ROZZIO

ABSENT : Nicolas PERRET

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine BIGEARD

Objet : CONTRAT RECONQUETE CENTRE VILLE CENTRE BOURG

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 06 juin 2023, le Conseil Municipal avait approuvé les fiches actions, le plan de financement du réaménagement du centre bourg.

Considérant le coût prévisionnel des travaux établi par les fiches actions du contrat reconquête centre-ville centre-bourg et notamment le busage de l'avenue de l'Europe soit 63 958.60 € HT soit 76 750.32 TTC

Propose au Conseil Municipal :

- D'adopter le devis établi par l'Entreprise EIFFAGE indiquant le coût prévisionnel des travaux à 63 958.60 € HT,
- De porter l'enveloppe financière de l'opération à 63 958.60 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les dossiers de demande de subventions,
- De signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE le plan de financement de l'opération ci-dessous

Envoyé en préfecture le 08/08/2024

Reçu en préfecture le 08/08/2024

Publié le

ID : 003-210300448-20240805-202438-DE



	DEPENSES		RECETTES	%
OPERATION	Montant 63 958.60 € HT	FINANCEUR Département de l'Allier	19 187.58 € HT	30 %
		FINANCEUR Vichy Communauté	12 ,791.72 € HT	20 %
		FINANCEUR Commune	31 979.30 € HT	50 %

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au Département de l'Allier et à Vichy Communauté et effectuer toutes démarches afférentes à ce dossier

DIT que ces dépenses seront imputées en section d'investissement du budget 2025

Fait et délibéré à Brugheas, le 05 août 2024

Le Maire,
Guy SOALHAT

